



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2080302 GRIZZLI 70 WG
dossier lié n° 9500361

Maisons-Alfort, le 19 janvier 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
GRIZZLI 70 WG, n° intrant 2080302**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 1^{er} décembre 2008 d'un dossier, déposé par MAKHTESHIM AGAN FRANCE, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation **GRIZZLI 70 WG**.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence DANAGAN, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9500361, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GRIZZLI 70 WG est bien strictement identique à celle déclarée pour DANAGAN ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GRIZZLI 70 WG, présentée par MAKHTESHIM AGAN FRANCE, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit DANAGAN.

Pascale BRIAND